Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école

Band: 3 (2001)

Heft: 4

Rubrik: OFSPO

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse

Projet de mise en œuvre

Le Conseil fédéral a décidé le 11 décembre dernier d'adopter le «Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse». L'heure est maintenant venue de planifier sa mise en œuvre et de soumettre au gouvernement fédéral les mesures de politique sportive et de politique financière qui en découlent.

Suite à la décision prise par le Conseil fédéral, toutes les personnes et instances concernées par le concept ont été informées de sa teneur de manière détaillée au moyen d'une vaste campagne d'information. L'opinion publique, quant à elle, a été mise au courant du projet par les médias.

Nouvelles formes de partenariat indispensables

La mise en œuvre du concept s'articule autour des huit conséquences du Conseil fédéral, lesquelles découlent des principaux objectifs et des points forts de la future politique du sport. La dimension, le dynamisme et la complexité du sport exigent des formes de partenariat actives, dont certaines tout à fait nouvelles. D'elles va dépendre le succès de la mise en application du concept.

Cette démarche doit se faire compte tenu des ressources existantes (personnes, argent, infrastructures, savoir). Le concept n'est pas prioritairement un concept de financement. Tout besoin supplémentaire en termes de ressources doit être établi et fondé; les moyens jugés nécessaires devront faire l'objet d'une demande.

Planification en route

En avril, trois groupes de projet ont été constitués pour planifier et mettre en œuvre les principaux contenus du concept:

- santé et qualité de vie;
- éducation et assurance de la qualité;
- performance et promotion des jeunes talents.

Ces trois groupes sont secondés par cinq équipes d'initiateurs, pour qui il incombe de créer les conditions et les instruments nécessaires à la concrétisation des mesures liées aux trois contenus précités (santé, éducation et performance):

- espaces et infrastructures;
- finances et promotion;
- réseau sportif local et bénévolat;
- développement durable;
- sciences et recherche.

Ces groupes sont en train de mettre au point la planification provisoire des mesures prévues (mesures urgentes, mesures à moyen et à long terme). Le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, a rencontré début juin les directeurs de l'instruction publique des cantons pour discuter du concept. Dans le courant des mois de juillet et août, les planifications sectorielles seront coordonnées; elles seront suivies, en septembre et octobre, de la planification définitive de la mise en œuvre du concept (y compris celle des ressources à partir de 2003). Fin novembre enfin, les mesures de politique sportive ainsi que celles relevant de la politique financière seront soumises au Conseil fédéral pour approbation.

Des projets déjà en cours

Les projets suivants ont déjà été lancés à titre de mesures urgentes: qualité dans l'enseignement du sport (enquête placée sous la direction de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Berne), phase pilote de J+S 2000, mise en œuvre du concept des installations sportives d'importance nationale I et II, apprentissage de sportif professionnel, mise en application de la législation sur le dopage, réalisation des offres sportives prescrites dans les écoles et les écoles professionnelles, rôle économique des grandes manifestations sportives (enquête de l'ITW/HSW de Lucerne). m

Comment combler les déficits

- Augmenter la part de la population active sur le plan physique.
- Mieux exploiter, dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci, les possibilités offertes par le sport.
- Améliorer de manière notable les conditions cadres offertes aux jeunes talents et aux sportifs d'élite.
- Reconnaître et utiliser le potentiel économique du sport, et mettre en place des mesures de promotion efficaces.
- Favoriser la participation des femmes à l'exercice de fonctions dirigeantes, à l'enseignement et à la recherche.
- Mieux exploiter les ressources existantes (espaces naturels, zones urbanisées, infrastructures sportives).
- Endiguer les problèmes liés directement ou indirectement au sport (accidents de sport, dopage, corruption, violence, racisme).
- Mettre sur pied un «observatoire» qui viendra confirmer en 2007 la politique introduite en 2000 par le Conseil fédéral.

A importance accrue, resp

Cet année, l'Office fédéral du sport a accueilli pour la troisième fois un congrès international consacré à la psychologie sportive. Cette manifestation, dont les deux premières éditions remontent à 1972 et 1993, a été organisée en collaboration avec l'Association suisse de psychologie du sport et son homologue allemand, l'Arbeitsgemeinschaft für Sportpsychologie.

Roland Seiler

Dans le sport d'élite comme dans tous les autres domaines du sport, on attend et on exige toujours plus des personnes et des institutions spécialisées dans la psychologie sportive. Ces attentes et ces exigences se doublent d'une urgence qui presse la psychologie sportive à faire preuve de compétences spécialisées sur le plan scientifique et à ébaucher des solutions axées sur la pratique. A défaut d'y parvenir, elle risque de laisser le champ libre à des prestataires peu sérieux – avec les conséquences négatives qui en découlent pour les individus concernés, pour le sport en général et pour la psychologie sportive en tant que science et profession. Mais, pour se donner les moyens de relever ce défi, les psychologues du sport doivent mener une réflexion de fond sur leur propre définition des objectifs à viser. C'est à cette réflexion que le congrès de Macolin a voulu contribuer.

Les trois questions clés du congrès

Les quelque 160 participants au congrès ont débattu, dans le cadre de symposiums et de groupes de travail, de trois questions clés:

- A quelles *exigences* la qualification et l'activité des psychologues du sport doivent-elles satisfaire et quelles sont les conditions organisationnelles, mais également éthiques, qui doivent être remplies pour qu'un travail psychologique puisque être mené à bien?
- Quelles *applications* utilise-t-on en fait dans la pratique de la psychologie du sport, dans la formation et la recherche et comment les met-on en œuvre?
- Quelles sont les *conséquences* d'un travail de psychologie sportive? Comment peut-on contrôler la qualité de ce travail et ses résultats dans un cas d'espèce ou dans la perspective de l'évolution des conditions sociales?

Soigner en permanence la qualité

Les conférences prévues au programme du congrès ont permis de traiter quatre thèmes différents: les conséquences des interventions psychothérapeutiques (Urs Baumann, Salzbourg), les effets psychiques du sport sur les handicapés (Manfred Wegner, Kiel), la coordination de la formation sport d'élite et de la formation scolaire ou professionnelle en Australie (Martin Roberts, Canberra) et les conditions préalables et procédures du travail d'assistance psychologique au niveau olympique (Chris Shambrook, Cheltenham).

A ces conférences sont venus s'ajouter des exposés et une soixantaine de posters qui ont permis aux participants de découvrir les résultats de recherches récentes. Quatre workshops ont par ailleurs donné l'occasion aux intéressés de se faire une idée du travail pratique effectué dans le domaine de la psychologie du sport grâce au massage et à la relaxation avec des personnes souffrant d'alcoolisme, dans le développement psychomoteur précoce ainsi que dans le sport d'élite.

Toutes ces contributions ont montré que pour être crédible, la psychologie du sport doit soigner en permanence la qualité de ses prestations de services (ainsi qu'en témoignent les déclarations figurant ci-après). **m**

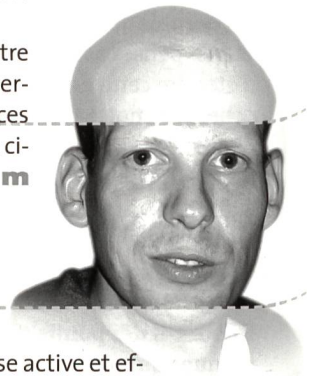

«Vivre le sport comme un moment de détente»

L'indicateur le plus important de la qualité dans le sport n'est pas la capacité de performance, mais la possibilité de vivre le sport comme une expérience et un moment de détente. Pour garantir une certaine qualité de l'activité en particulier dans le sport d'élite, il faudrait mettre des structures appropriées à la disposition des athlètes, structures qui leur permettraient de réaliser une performance optimale. Pour moi, la qualité se définit comme l'art d'améliorer les performances au moyen d'une pause active et effective. Mais il faudrait aussi, et surtout, pouvoir intégrer ce genre de pauses dans la vie quotidienne, et ce non sous la forme de séances matinales de gymnastique standardisées telles que les pratiquent les grosses entreprises japonaises, mais sous la forme d'activités physiques nées d'une envie personnelle et pouvant être vécues dans des conditions appropriées.

Michael Kellmann, Institut des sciences du sport de l'Université de Potsdam, ***kellmann@rz.uni-potsdam.de***

onsabilité étendue

«La qualité dépend aussi et surtout du coaching»

Le coaching est une activité individuelle, qui peut être comparée à l'écriture. Cette écriture est unique, mais lisible par tous. De même, le coaching est de qualité lorsqu'on arrive à le comprendre et à le suivre, lorsqu'il est transparent et se fonde sur une relation de confiance. Logiquement, il s'agit d'indicateurs qui ne permettent pas de contrôle externe (tel que l'exigent/le souhaitent à l'échelle nationale les responsables allemands). Il n'est pas possible de juger de façon uniforme si un coach fournit un travail de bonne qualité.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une phase pionnière: la sélection du coach s'opère sur la base du comportement de consommateur de l'athlète et sur le bouche-à-oreille des personnes concernées, mais ne découle pas encore d'une bonne stratégie des fédérations et des associations. Les éléments importants pour cette sélection sont les qualifications théoriques, les recommandations faites par d'autres athlètes qui ont travaillé avec le coach en question et surtout les résultats qu'il a obtenus. Finalement, la qualité de l'activité dépend des solutions qui ont été proposées pour résoudre certains problèmes précis. Ceux-ci doivent d'abord être analysés pour pouvoir ensuite prendre les mesures appropriées d'entente avec l'athlète. Il s'agit d'amener l'athlète à s'aider lui-même afin de ne pas laisser s'installer une relation de dépendance entre l'athlète et le coach.

Babett Lobinger, Psychologisches Institut Deutsche Sporthochschule Cologne, ***lobinger@hrz.dshs-koeln.de***

«Tenir compte des conditions, des processus et du résultat»

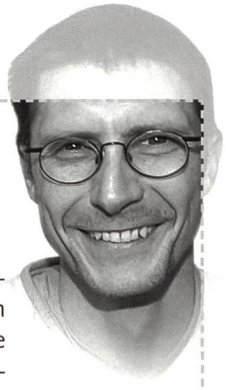

Pour cerner la notion de qualité, il faut être conscient que sous son apparente simplicité se cache une extrême complexité. Par qualité, on entend généralement le résultat d'une comparaison entre une situation de fait et une situation idéale ou, plus concrètement, entre les qualités effectives d'un bien ou d'une prestation de service et les qualités qu'on attend d'eux. Si l'on prend l'exemple de l'enseignement de l'éducation physique, on peut dire que sa qualité est déterminée par le décalage entre l'enseignement dispensé et l'enseignement souhaité. Au seul énoncé de cette comparaison, on voit immédiatement les problèmes qui se posent quand on veut déterminer la qualité d'une prestation de service de cette nature. Qui définit la valeur idéale? Le destinataire de la prestation, à savoir l'élève? Ou le fournisseur de la prestation, autrement dit l'enseignant? Ou encore la collectivité qui confie le mandat d'enseigner, en l'occurrence la société (sous la forme du programme d'enseignement)?

Pour l'instant, nous n'avons saisi qu'une facette de la qualité, celle qui est liée au résultat. Mais qu'est-ce qui détermine cette facette-là? Deux facteurs avant tout: les conditions structurelles et les processus appliqués. Par conditions structurelles, on entend, si l'on prend à nouveau l'exemple de l'enseignement de l'éducation physique, la qualification des enseignants (personnalité, motivation, formation, perfectionnement), la situation économique (pénurie d'enseignants), l'équipement technique et les infrastructures, le droit professionnel et le programme d'enseignement.

Toutes ces conditions ont une influence sur les processus. Mais, ceux-ci sont en plus conditionnés, de façon déterminante, par la relation entre l'enseignant et l'apprenant (rapport de force, compétence, rapport de confiance, disposition à collaborer, attentes en termes de résultats), les conditions de l'apprenant, les facteurs situatifs (moment de la journée auquel a lieu la leçon d'éducation physique) et également par l'offre d'enseignement et les méthodes pédagogiques.

Une évaluation de la qualité devrait donc toujours tenir compte tant des conditions structurelles que des processus et finalement du résultat.

Daniel Birrer, Institut des sciences du sport, OFSPO, ***daniel.birrer@baspo.admin.ch***